

## DOSSIER DE PRESSE

### Sites & Cités remarquables de France

**Sites & Cités remarquables de France réunit plus de 250 territoires membres – soit 1700 communes et 13 millions d’habitants – porteurs du label « Ville et Pays d’art et d’histoire », ou d’un Site patrimonial remarquable (ancien secteur sauvegardé, ZPPAUP / AVAP), qui partagent leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.** Depuis sa création en 2000, l’Association œuvre à la promotion d’une vision large et décloisonnée des questions liées au patrimoine et déploie une action globale, politique et technique, urbanistique et économique, sociale et culturelle. Sites & Cités développe le dialogue avec différents Ministères, l’Assemblée nationale et le Sénat, pour renforcer le cadre législatif, juridique et financier de la protection et de la valorisation du patrimoine, de l’architecture et de l’urbanisme. Avec ses membres, Sites & Cités Remarquables de France mobilise un réseau de compétences sur le patrimoine et l’urbanisme patrimonial, en matière de restauration, réglementation, formation des professionnels, recherche, sensibilisation des publics et économie touristique.

#### Missions principales de Sites & Cités

- **Mise en réseau** des villes et territoires, de leurs élus et techniciens, et de tous les acteurs et experts, autour du patrimoine.
- **Échanges** : Ateliers, groupes de travail, formations : de véritables espaces de débat sur l’actualité du patrimoine.
- **Études** : sur les villes et pays d’art et d’histoire, les sites patrimoniaux remarquables et leur évolution.
- **Expertise** : accompagner les villes et les territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale, avec des experts reconnus nationalement ou issus du réseau.
- **Capitalisation des expériences** : une plateforme d’informations actualisées au travers notamment du site Internet, véritable boîte à outils
- **Veille et prospective** : sur l’actualité et l’avenir du patrimoine



## Les Villes et Pays d'art et d'histoire et les Sites patrimoniaux remarquables

### **Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire »**

- Créé en 1985, il est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.
- 190 Villes et Pays d'art et d'histoire : 119 Villes d'art et d'histoire et 71 Pays d'art et d'histoire.
- Une convention signée de 10 ans signée avec l'Etat.
- Un outil pour :
  - étudier le territoire
  - valoriser tous ses patrimoines
  - sensibiliser toutes les générations d'habitants
  - instaurer des échanges par le biais d'outils et d'espaces

### **Les Sites patrimoniaux remarquables**

- Créés par la Loi LCAP (Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) promulguée le 7 juillet 2016, ils remplacent les secteurs sauvegardés, ZPPAUP et AVAP.
- Plus de 820 Sites patrimoniaux remarquables (dont 111 issus des secteurs sauvegardés).
- 2 documents de gestion : le PSMV (document de planification) et/ou le PVAP (servitude d'utilité publique).
- Chaque Site patrimonial remarquable est doté d'outils de médiation et de participation citoyenne.

## Une approche décloisonnée du patrimoine

La notion de patrimoine dans les quartiers anciens que défend l'Association intègre les problématiques actuelles de :

- Qualité urbaine, environnementale et paysagère
- Reconquête des logements et lutte contre l'insalubrité
- Qualité résidentielle
- Mixité sociale et Mixité des fonctions
- Mobilités douces et Accessibilité
- Développement économique
- Culture et tourisme culturel
- Centres anciens, modèles de villes durables



## L'association

---

### / Quelques dates

- 2000 : création de l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire (ANVPAH)
- 2003 : extension de l'association aux villes à secteurs sauvegardés
- 2006 : extension aux villes à Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- 2011 : extension aux villes à Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- 2016 : l'ANVPAH & VSSP devient Sites et Cités remarquables de France

### / le Président et les membres fondateurs

- **Martin Malvy, Président de Sites & Cités**, Ancien Président de la Région Midi-Pyrénées, Ancien Président du Grand Figeac, Ancien ministre
- Jean Rouger, Ancien maire de Saintes, Ancien député
- Michel Bouvard, Vice-président du Conseil départemental de la Savoie, Ancien sénateur de Savoie
- Yves Dauge, Ancien maire de Chinon, Ancien sénateur

### / Trésoriers et secrétaires

- Gérard Duclos, Trésorier, Maire de Lectoure
- Sophie Métadier, Trésorière adjointe, Maire de Beaulieu-Lès-Loches
- Martine Joly, Secrétaire, Maire de Bar-le-Duc
- Catherine Sadon, Secrétaire adjointe, maire de Semur-en-Auxois

### / Les Vice-Présidents

- Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne
- Nicolas Florian, maire de Bordeaux
- Gérard Collomb, maire de Lyon, ancien ministre, représenté par Jean-Dominique Durand, adjoint au Patrimoine, mémoire et anciens combattants
- Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour
- Didier Herbillon, maire de Sedan
- Alain Vogel-Singer, maire de Pézenas
- Djoudé Mérabet, maire d'Elbeuf, vice-président de Rouen Métropole Normandie
- Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, représenté par Patrick Géroutet, adjoint chargé de la promotion de la ville, tourisme et patrimoine



## / L'équipe

- Marylise Ortiz, Directrice
- Jean-Michel Galley, Chargé de mission revitalisation, connaissance et valorisation des patrimoines
- Marion Monsonogo, Chargée de mission urbanisme, patrimoines et développement durable
- Olivier Bayle-Videau, Chargé de mission urbanisme, patrimoines et développement durable
- Jonathan Fedy, Chargé de mission coopération internationale
- Marie Le Scour, Chargée de mission Patrimoines, Tourisme et Communication
- Julianne Leveque, Chargée de mission Patrimoines et Communication
- Cécile Thézelais, Chargée de mission Patrimoines et Communication
- Amélie Pouchol, Chargée de mission Patrimoine et Communication
- Françoise Faure, Secrétaire-comptable

## Les grandes orientations menées par Sites & Cités

---

La revitalisation des villes et territoires, les nouveaux secteurs protégés, la sensibilisation des publics, la valorisation du patrimoine au titre de l'aménagement du territoire et la coopération internationale ainsi que le renforcement de notre offre, notamment en termes de formation, et de notre visibilité constituent les principaux axes de travail de Sites & Cités.

## / Les sites patrimoniaux remarquables pour de nouveaux projets urbains

Les Sites patrimoniaux remarquables constituent une valeur forte, unique, pour redynamiser des territoires et revitaliser les cœurs des villes et bourgs. De nombreuses villes se sont emparées de cet atout.

Plusieurs programmes, actions sont mis en place au niveau du Gouvernement et de Régions pour redynamiser les territoires et villes.

Sites et Cités s'emploie à conforter la prise en compte des patrimoines dans ces différents programmes.

L'association accompagne ces réflexions par des études et évaluation, par un suivi de territoires, par un portage des attentes des collectivités vers les instances nationales, par la mise en place de partenariats à différents échelons, par la formation des acteurs et décideurs.



## / Sites & Cités dans les grands débats

- **La Loi LCAP et les Sites patrimoniaux remarquables**

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (Loi LCAP du 7 juillet 2016) a réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP, qui sont devenus les SPR, et abords des Monuments historiques.

Sites & Cités s'est engagée tout au long des débats parlementaires de cette loi à défendre les intérêts des collectivités, au travers, notamment, de conférences de presse, d'articles dans la presse, d'entretiens télévisés et surtout d'une Adresse au président de la République et au 1<sup>er</sup> ministre, qui a récolté plus de 250 signatures de collectivités, personnalités et associations patrimoniales. Elle a aussi contribué au contenu du texte de loi promulgué en juillet 2016.

Pour Sites & Cités, il s'agit aujourd'hui de travailler à la mise en place des dispositifs (notamment « Sites patrimoniaux remarquables » et Plan de Valorisation de l'architecture et du patrimoine), de pouvoir évaluer ceux-ci et leur adaptation sur le terrain et **proposer éventuellement des aménagements**.

L'étude « Quels outils de médiation et de participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux Remarquables » menée à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine avec la DRAC conduit à réfléchir à de nouveaux dispositifs de médiation et de participation citoyenne en illustration de ce qui est demandé dans la loi LCAP. Cette étude a fait l'objet d'une restitution le 13 mars 2019 à Rochefort.

Sites & Cités a établi avec l'Adcf (Assemblée des communes de France) une note qui traite spécialement de l'articulation entre la commune et l'intercommunalité pour la mise en œuvre des protections patrimoniales et de la loi LCAP. Sont abordées les questions de compétences et de leur transfert et de la gestion des Sites Patrimoniaux Remarquables, tant en matière de médiation que de la commission locale, que de plan de sauvegarde ou de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

- **La Loi ELAN**

Depuis décembre 2017, Sites et Cités, suivie en cela par de nombreux réseaux et associations patrimoniales, n'a cessé de lancer des alertes concernant la déconstruction des accords et avis des services de l'Etat dans les espaces protégés. Le Président de la République avait répondu à ces inquiétudes en mai 2018, mais depuis les débats autour de l'article 15 de la Loi ELAN ont réveillé les doutes et de nouvelles lettres et motions ont été prises par Sites et Cités.

Le projet de loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), dans son article 15, a supprimé l'avis conforme de l'ABF en cas de projets d'installation d'antennes de radiotéléphonie mobile,



d'opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux, de projets concernant les immeubles à usage d'habitation déclarés insalubres à titre irrémédiable et les habitations faisant l'objet d'un arrêté de péril ordinaire assorti d'une ordonnance de démolition ou d'interdiction définitive d'habiter.

Sites & Cités et 14 associations de défense du patrimoine ont adressé plusieurs courriers au Président de la République, au Premier ministre, aux Ministères concernés sur la remise en cause de l'avis conforme de l'ABF et ont publié un communiqué de presse conjoint « Quinze associations nationales dénoncent un nouveau péril pour le patrimoine ». Retrouvez les [communiqués](#) sur notre site internet.

- **Leviers financiers en centres anciens**

Sites & Cités mène un travail autour des leviers financiers en secteur ancien afin de porter auprès des ministères et assemblées parlementaires et de leurs commissions des finances, des propositions en faveur d'une relance des moyens financiers du logement en centre ancien et ce, notamment par le biais **d'une évolution des dispositifs fiscaux** : dans les sites patrimoniaux remarquables avec un « Malraux » majoré et orienté vers des secteurs prioritaires d'intervention à cibler, la généralisation des dispositifs Pinel et Denormandie dans les sites patrimoniaux remarquables et leur déplafonnement dans les secteurs prioritaires d'intervention.

## / Revitalisation des villes et territoires

Comme elle s'était engagée auprès des Centres-Bourgs, Sites & Cités s'engage auprès des territoires adhérents, lauréats du **Plan National « Action cœur de Ville »**. Sites & Cités était présente lors de la première rencontre nationale Action Cœur de ville qui s'est tenue le 26 juin au CGET et est membre du comité de pilotage. La place des espaces protégés dans les politiques de l'habitat, du commerce, des services mais aussi de la mobilité permet d'illustrer combien le patrimoine est un facteur de redynamisation des villes petites et moyennes. **Sites & Cités est partenaire de conventions Action cœur de Ville de 6 villes : Autun, Auxerre, Fécamp, Figeac, Villefranche-de-Rouergue et Vitry.**

Sites & Cités poursuit son partenariat avec l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat pour **l'étude européenne sur la revitalisation des centres anciens** et entame une nouvelle convention pour la promotion d'une Qualité technique et environnementale dans la **réhabilitation du bâti ancien**.

Sites & Cités a repris en 2015 le **Concours national des Entrées de ville & reconquête des franges urbaines** avec Patrimoine-Environnement, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le



ministère de la Culture. En 2018, la ville de Chorges (05) a été désignée lauréate et une mention spéciale a été décernée à la ville de Cantenay-Epinard (49).

## / Patrimoine et développement durable

Depuis 2007, Sites & Cités, soutenue par la Caisse des Dépôts, fait de la thématique du développement durable un axe majeur de ses orientations. Ce partenariat a permis d'organiser de nombreux séminaires et ateliers au cours des années et d'éditer des publications : « l'Arbre patrimoine en ville », « Quartiers Anciens Quartiers Durables » et Guide « Efficacité énergétique du bâti ». Cela se traduit aujourd'hui par le développement du centre de ressources numérique « [Quartiers anciens durables](#) », destiné aux collectivités qui s'engagent dans une politique de développement durable pour leurs quartiers anciens.

Sites & Cités poursuit la réflexion sur l'efficacité énergétique et environnementale du bâti ancien.

[CREBA](#) le centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien a pour objectif de favoriser des réhabilitations responsables et de qualité. CREBA vise à aider les professionnels à adopter une approche globale et responsable, à la croisée des enjeux énergétiques, techniques et patrimoniaux. Cette plateforme a été imaginée et conçue par cinq partenaires : le Cerema, l'École des Arts et Métiers Paris Tech, le Laboratoire de Recherche en Architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, Les associations Maisons Paysannes de France et Sites & Cités Remarquables de France. Accès à la plateforme [ici](#).

L'association recense et valorise les politiques régionales et les bonnes pratiques des collectivités en matière de développement. Elle s'appuie sur des projets européens menés avec ses partenaires tel [ENERPAT](#) (pour énergie-patrimoine, projet de recherche sur l'éco-restauration du bâti ancien) ou [ATLAS](#) (sur la réhabilitation responsable du bâti transalpin).

## / Patrimoines et Tourisme

- **Le rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines » de Martin Malvy**

Le 14 mars 2017, Martin Malvy remettait à Jean-Marc Ayrault le rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines » qui permet d'interroger les liens à tisser entre patrimoines et économie touristique.



[Dossier de presse - Sites & Cités remarquables de France - Juin 2019] 8/16

Dans son rapport réalisé à la demande de Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, Martin Malvy rappelle la richesse des Patrimoines en France avec plus de 40 000 monuments et sites protégés, 8000 musées, 42 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité, plus d'une vingtaine de labels dédiés au patrimoine. Il met en exergue que le Patrimoine et la Culture figurent en tête d'attractivité dans le choix de la Destination France, pour plus de 50 % de la clientèle internationale. Le tourisme représente 7,5% du PIB national et 2 millions d'emplois.

**Martin Malvy a identifié six axes majeurs, pour mieux structurer et mieux promouvoir le tourisme culturel :**

**Le premier objectif concerne la gouvernance.** Comment rapprocher les acteurs du Patrimoine et ceux du tourisme pour construire ensemble les projets de développement ?

**Centres anciens et patrimoine :** Jouer la carte de l'hébergement et de l'activité. Plusieurs suggestions mises en avant concernent l'hébergement et l'hôtellerie de charme,

**L'accueil et l'offre :** Mieux répondre aux exigences des touristes et à leurs nouvelles attentes et développer une offre territoriale équilibrée.

**Gestion – Management – Formation :** Renforcer la transversalité des formations pour une meilleure prise en compte des enjeux liés au tourisme culturel et patrimonial.

**La transition numérique :** Adapter l'offre touristique aux nouvelles pratiques et encourager les initiatives de co-construction d'offres à valeur ajoutée dans le domaine culturel et patrimonial.

**Promotion / communication :** Compenser la multiplication des intervenants par une organisation coordonnée/ Faire connaître les trésors du patrimoine français, parfois éloignés des grands circuits touristiques.

**Des préconisations reprises :**

Le rapport met en exergue la nécessité de regrouper les différents réseaux de territoires labellisés pour une meilleure promotion au niveau national, européen et international. La suggestion n°6 du rapport préconise une signature commune, une marque bannière.

Suite à plusieurs réunions organisées par Sites et Cités, le Ministère de la Culture a réuni un groupe de travail dont l'action a été exposée lors des Rencontres du tourisme culturel le 20 novembre 2018, au Louvre-Lens. Le Ministère de la Culture et Atout France ont présenté la première opération concrète sur le sujet : la réalisation d'une campagne de 15 films courts à partir de 2019.

Dans son rapport, Martin MALVY préconisait également la création d'un MOOC dédié au patrimoine pour enrichir les contenus dispensés dans les formations du secteur touristique.

Le MOOC "Le tourisme c'est culturel", a été réalisé dans le cadre d'un partenariat CNAM - Ministère de la Culture, dans lequel participe le président Martin MALVY. Cécile ROTH-MODANESE, animatrice de l'architecture et du



patrimoine de la Région de Guebwiller, participe à une autre séquence. Le MOOC sera en ligne en mai 2019 sur <https://www.fun-mooc.fr>.

- **Campagne de promotion touristique en partenariat avec Atout France**

En 2019, Sites et Cités remarquables de France et Atout France propose aux membres du réseau de participer à une campagne de promotion touristique.

L'objectif de cette campagne est de stimuler les flux touristiques français et internationaux, en excursion et en séjour, sur les territoires des destinations participantes à la démarche. Il s'agit de promouvoir les courts séjours et la diversité des Sites & Cités auprès de publics cibles dans une logique itinérante, événementielle et culturelle.

Les marchés ciblés sont les marchés français, belge et britannique. La médiatisation débutera en septembre 2019.

Dix-neuf territoires participent pour cette première édition : Ardenne Métropole (Charleville Mézières et Sedan), Auxerre, Beaucaire, Calais, Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Dax, Grand Besançon, Grand Figeac, Langres, Lectoure, Longwy, Lunéville, Moulins Communauté, Pays d'art et d'histoire Pézenas, Périgueux, Saint Dié Des Vosges, Saint Jean d'Angely, Saint Pierre de la Martinique, Troyes Champagne Métropole.

- Sites et Cités l'appli, une application géolocalisée, participative et collaborative

Sites et Cités l'appli permet de mettre en valeur le patrimoine des territoires membres de son réseau de façon totalement gratuite.

L'idée est simple : permettre aux amoureux du patrimoine de partager leurs coups de cœur, en direct, lors de balades patrimoniales.

« Sites et Cités l'appli » permet aux utilisateurs de prolonger l'expérience de la visite en favorisant l'échange et le partage. Chaque lieu référencé possède son propre fil d'actualités et un espace dédié aux commentaires permettant de poster une anecdote et d'interagir.

Cette application fonctionne grâce à la géolocalisation. Il est possible de faire des recherches par mots clés, comme « église » par exemple, pour voir s'afficher sur la carte les lieux désignés à proximité.



Le visiteur peut aussi créer sa propre bibliothèque de lieux historiques et artistiques, faire évoluer, de manière ludique, son statut d'amateur à « amoureux du patrimoine », d'ajouter de nouveaux lieux que vous pourrez certifier, supprimer ou modifier.

Sites et cités l'appli est un relais pour les campagnes de mécénat existantes, telles que la Fondation de France ou Ulule.

- **L'exposition « Patrimoines, l'histoire en mouvement »**

Sites & Cités propose une exposition itinérante « Patrimoines, l'histoire en mouvement », présentée pour la première fois sur les grilles du palais du Luxembourg à Paris en 2013-2014. L'exposition circule en France et en Europe depuis 5 ans. Après avoir itinéré dans 22 villes, elle est désormais exposée à l'Aéroport Roissy-Charles de Gaulle pendant 6 ans dans le cadre d'un partenariat avec Aéroports de Paris.

- **Les expériences pilotes**

De façon complémentaire, un travail de terrain est mené sur la convergence des actions et propositions des acteurs du patrimoine et du tourisme et ce, également au travers d'opérations pilotes menées par Sites et Cités et ses partenaires : Régions, EDF, le CMN ou La Poste. Il s'agit également de mieux développer des alliances entre territoires.

## **/ Valorisation des patrimoines et laboratoire d'expériences : renouveler l'approche de la médiation**

Sites & Cités a développé son expérience autour des politiques de médiation et de sensibilisation des publics mises en œuvre dans les territoires, notamment ceux labellisés « Villes ou Pays d'art et d'histoire ». [« 30 ans de Pays d'Art et d'Histoire »](#), publié en partenariat avec EDF, propose une étude de leurs caractéristiques, leurs gouvernances, leurs enjeux et évolutions.

L'association aborde également les enjeux de la valorisation numérique des patrimoines, par la diffusion d'un [guide méthodologique](#), mais aussi le développement de l'application « [Sites et Cités l'appli](#) » pensée comme le premier réseau social des amoureux du patrimoine.

Enfin, Sites & Cités s'affirme comme un laboratoire d'expériences favorisant l'initiation de partenariats entre des structures privées et des collectivités territoriales ainsi qu'entre réseaux patrimoniaux institutionnels ou associatifs. De même, elle cherche les cohérences et les alliances entre les échelles de territoire, tant entre ses membres de toutes tailles, qu'en renforçant ou en tissant de nouveau partenariats comme avec EDF, La Poste, VMF, la Région Occitanie...



Sites & Cités se propose d'étudier et mettre en place un label « FABLAB Patrimoines » dispositif partenarial qui permettrait de créer des lieux d'échanges et de création propices aux nouveaux usages des patrimoines.

## / Coopérations internationales

Sites & Cités remarquables de France accompagne ses membres dans la mise en place de coopérations internationales axées sur la revitalisation sociale, économique et culturelle des villes et territoires à partir de leurs patrimoines. Elle renforce ainsi les relations internationales entre les villes du réseau et leurs partenaires.

En mobilisant les compétences des élus, experts, techniciens et partenaires du réseau, en proposant des opérations pilotes dans les domaines de la préservation et de la valorisation des patrimoines, Sites & Cités et ses partenaires internationaux servent les objectifs d'une meilleure protection du patrimoine et d'une plus grande sensibilisation des habitants et des autorités à son intérêt.

Elle propose des **opérations pilotes** dans les domaines de la préservation et de la valorisation des patrimoines, qui constituent alors des références pour des politiques patrimoniales plus larges.

Enfin, elle accompagne la **constitution de réseaux nationaux** afin de diffuser les bonnes pratiques, et d'échanger sur les expériences et les interrogations des professionnels et des élus.

Sites & Cités renforce au quotidien ses partenariats d'Europe de l'Est et en Afrique – en Croatie, Roumanie, Albanie, République de Macédoine, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Pologne, Mali... - tout en élargissant ses coopérations avec d'autres territoires, tels le Liban, la Colombie, Cuba ou encore la Chine.

En 2018, des temps forts comme la semaine internationale de formation des chefs de projets à Bordeaux et une rencontre internationale à l'Hôtel de Ville de Paris sur « Les patrimoines au cœur des coopérations internationales » en préambule du Salon international du Patrimoine Culturel ont marqués cette année Européenne du patrimoine.

**La nouvelle édition du Vademecum « Patrimoines et coopérations décentralisées » par le groupe de travail international sera présentée lors du Congrès national de Sites & Cités les 16 et 17 mai 2019 à Figeac.**



## Les partenaires

---

Ces actions sont menées en étroite collaboration avec les **partenaires de l'association** : le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le réseau des Ambassades et Instituts Français, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Ministère des Outre-mer, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence nationale de l'habitat, le Centre des monuments nationaux, Atout France, la Région Occitanie, EDF, le groupe La Poste, la CAPEB.

## Prochains rendez-vous

---

### / Groupes de travail, journées de rencontres et formations

L'association Sites et Cités remarquables de France organise de nombreuses journées de rencontre et formations, à retrouver sur [l'agenda en ligne](#).

## CONTACT PRESSE

---

Marie LE SCOUR  
Chargée de mission Patrimoines, Tourisme et Communication - Sites & Cités  
09 72 49 97 02 - [m.lescour@sites-cites.fr](mailto:m.lescour@sites-cites.fr)

